

Carte Accor Favorite Guest CORPORATE



(APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2008)

L'adhésion ou le renouvellement d'adhésion à la Carte Accor Favorite Guest CORPORATE par l'entreprise entraîne son acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de leurs mises à jour ultérieures.

1 Présentation de la Carte

La Carte Accor Favorite Guest CORPORATE (la Carte) proposée par PRO-FID, société de marketing relationnel ayant en charge la fidélisation des clients des Hôtels du Groupe Accor, permet à ses porteurs (les Porteurs) de bénéficier des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans les hôtels des réseaux Sofitel, Pullman, MGallery, Novotel, Mercure, Suitehotel, Ibis et all seasons du monde entier (précisions disponibles auprès du Service Favorite Guest CORPORATE)

Cette carte d'abonnement est dédiée à la clientèle « entreprise » des hôtels du Groupe ACCOR participant au Programme. Elle est proposée aux entreprises (les Clients) à l'attention de leurs salariés qui séjournent dans ces hôtels (les Porteurs).

Chaque Carte mentionne le nom du Client, le nom du Porteur et la date d'échéance.

Strictement personnelle, la Carte ne peut être ni revendue ni prêtée ; elle ne constitue pas un moyen de paiement.

Les Cartes émises ne peuvent donner lieu à remboursement partiel ou total, même en cas d'annulation ou de non utilisation.

Les Clients de la Carte Favorite Guest CORPORATE acceptent que le Programme soit modifié, en tout ou partie, à tout moment. Dans ce cas, un courrier précisant les nouvelles conditions générales ainsi que la date de leur prise d'effet sera adressé à chaque titulaire. Les conditions générales en vigueur sont également disponibles sur simple demande auprès du service Clientèle.

Le Client se porte fort de la communication et du respect des présentes conditions générales par les porteurs qu'il a désignés.

2 Obtention des Cartes

2.1. Commande initiale

Pour obtenir les Cartes, le Client doit retourner au Service Accor Favorite Guest CORPORATE le Dossier d'Adhésion qui comprend le Bon de Commande dûment complété et signé, le règlement correspondant, ainsi que les Demandes de Carte des Porteurs.

Chaque Client doit commander au minimum 10 Cartes.

Toutes les Cartes faisant l'objet d'une commande initiale ont une durée de 12 mois.

Le prix des Cartes est calculé en fonction des quantités commandées et figure sur le bon de commande remis au Client.

2.2. Commande de Cartes supplémentaires

Les Clients peuvent commander, en cours d'année, des Cartes supplémentaires en retournant au Service Accor Favorite Guest CORPORATE un nouveau Bon de Commande dûment complété et signé, accompagné du règlement correspondant ainsi que des Demandes de Carte des Porteurs supplémentaires.

Les Cartes supplémentaires sont émises pour la durée de validité restant à courir des Cartes objet de la commande initiale. La durée de validité des Cartes ne pouvant être inférieure à 3 mois, aucune commande de Cartes supplémentaires ne sera prise en compte si elle parvient au Service Accor Favorite Guest CORPORATE moins de 4 mois avant la date d'échéance des Cartes objets de la commande initiale.

Le prix des Cartes supplémentaires est calculé au prorata temporis et en tenant compte du nombre total de cartes commandées et en cours de validité (commande initiale et commande(s) supplémentaire(s)), avec un montant minimum de 40 € par Carte supplémentaire. Il est précisé qu'aucun remboursement n'est effectué sur le prix acquitté pour les cartes précédemment commandées.

2.3. Ré-émission de cartes

Lorsqu'un Porteur quitte son entreprise, le Client peut demander l'annulation de sa Carte et la ré-émission d'une Carte pour un autre de ses salariés sans coût supplémentaire. Le Client doit renvoyer au Service Accor Favorite Guest CORPORATE une demande de ré-émission de Carte dûment complétée ainsi que la Carte de l'ancien porteur.

Le nouvelle Carte est émise pour la durée de validité restant à courir de la Carte qu'elle remplace.

2.4. Renouvellement des Cartes

Lors du renouvellement des Cartes, le prix unitaire est calculé en fonction du nombre total de cartes commandées à l'occasion du renouvellement.

La commande doit porter sur un minimum de 10 cartes.

Toutes les Cartes commandées à l'occasion du renouvellement ont une durée de validité de 12 mois.

Le Client doit retourner au Service Accor Favorite Guest CORPORATE un nouveau Bon de Commande dûment complété et signé, le règlement correspondant, ainsi que les Demandes de Carte des éventuels nouveaux Porteurs.

2.5. Emission des Cartes

Aucune Carte ne sera émise avant réception du règlement correspondant. Le règlement peut se faire par chèque libellé en euros ou par virement bancaire.

2.6. Livraison des Cartes

Les Cartes sont livrées au Client à l'adresse figurant sur le Bon de Commande dans un délai maximum de 3 semaines à compter de la réception de la commande complète.

3 Avantages du Programme

3.1. Avantages tarifaires

→ Réseaux Sofitel* et Pullman*

La carte donne droit, au choix du Porteur :

- soit à une réduction de 20 % sur le plein tarif d'une chambre (Plein tarif public affiché ou à défaut communiqué par l'hôtel ou la Centrale de réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com à l'exclusion de toute réduction ou promotion), hors petit-déjeuner, tous les jours de la semaine (nuit du lundi à nuit du jeudi incluse) ; et à une réduction de 20 ou 50 %* sur ce même tarif le week-end (nuits des vendredis, samedis, dimanches) ;
- soit à une réduction de 5 % sur le meilleur tarif sans conditions et les tarifs promotionnels affichés ou à défaut communiqués au jour de sa réservation par l'hôtel, la Centrale de Réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com, sous réserve de respecter les conditions éventuellement applicables audits tarifs.

→ Réseaux MGallery*, Novotel* et Mercure*

La carte donne droit, au choix du Porteur :

- soit à une réduction de 15 % sur le meilleur tarif sans conditions d'une chambre (affiché ou à défaut communiqué à l'hôtel ou par la Centrale de réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com), hors petit-déjeuner ;
- soit à une réduction de 5 % sur les tarifs promotionnels soumis à conditions affichés ou à défaut communiqués au jour de sa réservation par l'hôtel ou la Centrale de Réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com, sous réserve de respecter les conditions éventuellement applicables aux dits tarifs.

→ Réseau Suitehotel*

La carte donne droit, au choix du Porteur :

- soit à une réduction de 10 % sur le meilleur tarif sans conditions d'une chambre (affiché ou à défaut communiqué par l'hôtel ou la Centrale de réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com), hors petit-déjeuner ;
- soit à une réduction de 5 % sur les forfaits 4 et 7 jours ainsi que sur les tarifs promotionnels soumis à conditions affichés ou à défaut communiqués au jour de sa réservation par l'hôtel ou la Centrale de Réservation des hôtels du Groupe Accor ou sur le site Accorhotels.com, sous réserve de respecter les conditions éventuellement applicables aux dits tarifs.

→ Réseaux Ibis* et all seasons*

La Carte donne droit à une réduction de 10 % sur le plein tarif d'une chambre, le petit déjeuner, le dîner, tous les jours (semaine et week-end).

→ Hôtels Accor Thalassa

Accor Thalassa est une marque associée aux enseignes hôtelières pour désigner certains hôtels à vocation Loisirs.

Les réductions définies ci-dessus par marque restent applicables.

Certains hôtels peuvent sur certaines périodes demander une durée de séjour minimum en 1/2 pension.

Dans le cadre d'une réservation sur un tarif promotionnel avec conditions spécifiques telles que prépaiement obligatoire et impossibilité d'annulation ou de modification, le client doit respecter les conditions de vente liées au tarif et le cas échéant autoriser le débit de sa carte de paiement.

Ces réductions s'appliquent également au prix d'une seule chambre supplémentaire occupée par un enfant du Porteur. L'enfant doit avoir moins de 18 ans et séjourner à l'hôtel en même temps que le Porteur de la Carte.

Le tarif net incluant la réduction accordée aux Porteurs de la carte est directement affiché sur le site de réservation des hôtels du Groupe Accor.

3.2. Possibilité de départ tardif

Sous réserve de disponibilité et à condition de l'avoir précisé à la réception de l'hôtel lors de son arrivée, tout Porteur de la Carte pourra conserver sa chambre jusqu'à 16 h le jour de son départ.

3.3. Garantie de disponibilité

Lorsqu'il a effectué sa réservation avant 12h (heure du pays de situation de l'hôtel), 3 jours au plus tard avant la date prévue pour son arrivée, le Porteur de la Carte Accor Favorite Guest CORPORATE bénéficie d'une garantie de disponibilité. A défaut de pouvoir héberger le Porteur, l'hôtel s'engage à le reloger dans un autre hôtel du groupe Accor dans la ville ou à proximité de la ville et acceptant la Carte Accor Favorite Guest CORPORATE. Dans le cadre d'un relogement en dehors du groupe Accor, l'hôtel s'engage à rembourser au Client, sur présentation d'une facture justificative, les frais d'hébergement correspondant à la première nuit.

Cette garantie de disponibilité est accordée au Porteur toute l'année, sauf en cas de manifestations exceptionnelles entraînant une forte fréquentation sur la destination choisie*.

Cette garantie de disponibilité n'est pas applicable dans les hôtels des réseaux Accor Thalassa, le Sofitel The Moorhouse Ikoyi Lagos, Schlosshotel im Grunewald et dans les hôtels Novotel Arcachon, Novotel Royan, hôtel Mercure Saint Jean de Monts, Parthenon Toulouse.

En cas de mise en œuvre de la garantie de disponibilité, la réduction est appliquée sur le plein tarif dans les hôtels Sofitel, Pullman, Ibis et all seasons, et sur le meilleur tarif sans condition dans les hôtels MGallery, Novotel, Mercure et Suitehotel.

3.4. Avantages Europcar

Le Porteur bénéficie de tarifs préférentiels de location de véhicules Europcar**.

3.5. Rapport d'activité

Le Client reçoit mensuellement un rapport d'activité sous forme de fichier électronique, à l'adresse e-mail qu'il a mentionnée sur son bon de commande.

Ce rapport contient les informations suivantes :

- parc des Cartes en cours de validité (Porteurs, N° de Cartes, nombre de nuitées),
- les dépenses et nuitées effectuées par marque hôtelière (tous porteurs confondus),
- les dépenses et nuitées effectuées par hôtel (tous porteurs confondus).

Aucun détail concernant les porteurs de Cartes et les séjours qu'ils effectuent chez Accor ne pourra être communiqué au Client.

* Exceptions : informations disponibles auprès du service Clientèle Favorite Guest CORPORATE ou sur le site Internet www.accorhotels.com, rubrique « Programmes de fidélité ».

** Renseignements disponibles auprès du Service Clientèle Favorite Guest CORPORATE.

4 Utilisation des Cartes

- Afin de bénéficier des avantages susmentionnés, le Porteur doit indiquer son numéro de Carte ainsi que son nom lors de sa réservation, et présenter sa Carte dès son arrivée à l'hôtel.
- Le respect de ces dispositions conditionne l'octroi des avantages (réductions tarifaires, garantie de disponibilité...) et la délivrance du rapport d'activité.
- Le Client ne peut pas cumuler ses avantages avec ceux d'une autre carte de fidélité (Mouvango...).

5 Modalités de garantie de réservation en cas d'arrivée tardive

Les réservations effectuées par le Porteur sont maintenues jusqu'au lendemain 12 heures.

En cas d'empêchement, le Porteur doit impérativement annuler sa réservation garantie directement auprès de l'hôtel concerné, et ce jusqu'à 18 h le jour prévu pour son arrivée. Il lui sera alors communiqué un numéro d'annulation à conserver. Ce numéro lui permet de justifier du non paiement du séjour dûment annulé (attention : cet avantage n'est pas applicable en cas de réservation sur des tarifs promotionnels soumis à conditions)

Le Porteur qui ne s'est pas présenté à l'hôtel et qui n'a pas respecté la procédure d'annulation ci-dessus se verra facturer par l'hôtel le montant de la première nuit de son séjour au tarif convenu entre les parties.

6 Annulation et retrait de la Carte

Le Client peut à tout moment demander par écrit au Service Accor Favorite Guest CORPORATE l'annulation d'une ou plusieurs Cartes. L'annulation est effective dans un délai de 10 jours dès la réception par le Service Accor Favorite Guest Corporate de la demande écrite du Client accompagnée de la Carte à annuler. Elle n'ouvre droit à aucun remboursement.

En outre, toute utilisation de la Carte contraire aux présentes conditions générales pourra être sanctionnée par l'annulation immédiate de la Carte, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client ou le Porteur à quelque titre que ce soit.

7 Exclusions

Sauf dérogation locale, les boissons de bienvenue offertes chez Sofitel excluent les spiritueux et boissons millésimées. L'hôtel Novotel Val Thorens n'honore pas les avantages suivants : réductions et garantie de disponibilité.

8 Evolution

Les Clients et les Porteurs acceptent que les caractéristiques de la Carte soient modifiées, en tout ou partie, à tout moment. Dans ce cas, un courrier précisant les nouvelles conditions générales ainsi que la date de leur prise d'effet sera adressé à chaque Client et à chaque Porteur.

9 Divers

Les informations recueillies à l'occasion de l'adhésion et de l'utilisation de la Carte font l'objet d'un traitement afin de prendre en compte la demande du Client et de rendre les services attendus. Ces informations sont destinées au Groupe Accor et notamment à sa filiale PRO-FID. En cas d'incident lié au dossier du Client ou d'un Porteur, un traitement spécifique pourra être réalisé. En application de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux dites informations. Ce droit d'accès peut être exercé par le Client par courrier auprès du Service Clientèle Accor Favorite Guest CORPORATE.

Le Client doit informer les Porteurs qu'il a désigné du fait que les caractéristiques de leurs séjours hôteliers font l'objet d'un traitement informatisé et d'un reporting à l'entreprise Cliente. Le Client s'engage à mettre hors cause PRO-FID au cas où la responsabilité de cette dernière était recherchée par un Porteur de l'Entreprise Cliente du fait des informations le concernant.

Il appartient au titulaire de la Carte de s'assurer du respect des obligations légales, fiscales et sociales auxquelles il peut être assujéti sans que la responsabilité de PRO-FID puisse être recherchée à un titre quelconque.

En cas de litige entre un Client et PRO-FID, les parties s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. LA LOI FRANCAISE EST SEULE APPLICABLE.

Vous pouvez joindre le Service Clientèle Favorite Guest Corporate

→ par courrier : 110 avenue de France - 75210 Paris Cedex 13 - France

→ par téléphone : 0 825 03 04 05 (0,15 € TTC/min.) / +33 (0)1 45 38 19 41

→ par fax : 33 (0)1 41 33 71 93